

No. de rapport: 18270BC20401301

Rapport de FDS

Nom du client : Xinxiang Sunshine Battery Manufacturing CO., LTD

Adresse : Dakuai Electronic Industrial Park, Fengquan, Xinxiang, Henan, China

Nom du produit : Cellule cylindrique au lithium-ion

Date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2023



Shenzhen Anbotech Compliance Laboratory Limited

深圳安博检测股份有限公司



Fiche de données de sécurité

1. Identification du produit chimique et de l'entreprise

Nom de l'échantillon: Cellule cylindrique au lithium ion

Modèle de l'échantillon: INR18650E 2000mAh

Évaluation: Tension nominale : 3.7V
Capacité nominale : 2000mAh, 7.4 Wh
Poids : 45g

Fabricant: Xinxiang Sunshine Battery Manufacturing CO., LTD

Adresse: Dakuai Electronic Industrial Park, Fengquan, Xinxiang, Henan, China

Adresse de l'usine: Xinxiang Sunshine Battery Manufacturing CO., LTD

Dakuai Electronic Industrial Park, Fengquan, Xinxiang, Henan, China

Numéro de téléphone: 0373-7039581

Fax: 0373-5413838

Email: 18337308798@163.com

Date de réception: 22 décembre 2022

Date du rapport: 22 décembre 2022

Rédigé par: 杨利军
编写

Approuvé par: 阳德勇



2. Composition/Information sur les ingrédients

Nom chimique	Pourcentage de contenu	CAS Numéro.
Oxyde de lithium-nickel-cobalt-manganèse	25.5%~30.0%	182442-95-1
Fluorure de polyvinylidène((CH ₂ CF ₂) _n)	0.45%~0.80%	24937-79-9
Poudre de graphite(C)	14.0%~18.0%	7782-42-5
Cellulose de sodium,Sel de sodium de carboxyméthylcellulose C ₈ H ₁₆ NaO ₈	0.2%~0.35%	9004-32-4
Hexafluorophosphate de lithium(LiPF ₆)		21324-40-3
Carbonate d'éthylène(C ₃ H ₆ O ₃)		96-49-1
Carbonate de méthyle éthyle(C ₃ H ₆ O ₃)14.4%~18.5%		616-38-6
Methyl ethyl carbonate(C ₄ H ₈ O ₃)		623-53-0
Carbonate de diéthyle(C ₅ H ₁₀ O ₃)		105-58-8
Polypropylène((C ₃ H ₆) _n)	2.8%~4.0%	9003-07-0
Feuille de cuivre(Cu)	8.5%~12.0%	7440-50-8
Nickel(Ni)	0.9%~1.3%	7440-02-0
Aluminium foil(Al)	3.2%~5.9%	7429-90-5
Fer (Ferrum)	17.0%~21.0%	7439-89-6
Polyéthylène téréphtalate ([COC ₆ H ₄ COOCH ₂ CH ₂ O] _n)	1.1%~1.4%	25038-59-9

3. Résumé des dangers

Nature du danger: N/A

Voies d'entrée:

1. Yeux et peau - Lorsqu'elle fuit, la solution d'électrolyte contenue dans la batterie peut irriter les tissus oculaires et la peau.
2. Inhalation - Une irritation respiratoire (et oculaire) peut survenir si des vapeurs sont libérées en raison de la chaleur ou d'une abondance de batteries qui fuient.



3. Ingestion - L'ingestion de la batterie peut être dangereuse. Le contenu d'une batterie ouverte peut provoquer de graves brûlures chimiques de la bouche, de l'œsophage et du tractus gastro-intestinal.

Dommages à la santé :

L'exposition à l'électrolyte qui fuit d'une batterie endommagée ou qui fuit peut causer :

1. Inhalation - Brûlures et irritation du système respiratoire, toux, sifflements et essoufflement.
2. Yeux - Rougeurs, larmoiement, brûlures. L'électrolyte est corrosif pour tous les tissus oculaires.
3. Peau - L'électrolyte est corrosif et provoque une irritation et des brûlures cutanées.
4. Ingestion - La solution d'électrolyte provoque des lésions des tissus de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Dommages à l'environnement : Non nécessaire dans des conditions d'utilisation normale.

Danger d'explosion : La batterie peut être explosive à haute température (au-dessus de 60°C) ou en cas d'exposition au feu.

4. Mesures de premiers secours

Contact cutané : Non anticipé. Si la batterie fuit et que le matériau contenu entre en contact avec la peau, rincer abondamment avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes.

Contact oculaire : Non anticipé. Si la batterie fuit et que le matériau contenu entre en contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation : Non anticipée. Si la batterie fuit, déplacer la personne vers un endroit bien aéré. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Non anticipée. Si la batterie fuit et que le matériau contenu est ingéré, rincer immédiatement la bouche et la région environnante avec de l'eau claire.

Consulter immédiatement un médecin pour un traitement.



5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : La batterie peut exploser ou libérer des vapeurs potentiellement dangereuses en cas d'exposition à des conditions suivantes : chaleur excessive (au-dessus de la température maximale spécifiée par le fabricant), incendie, surcharge, court-circuit, perforation ou écrasement.

Produits de combustion dangereux : Un incendie, une chaleur excessive ou des conditions de surtension peuvent produire des produits de décomposition dangereux. Les batteries endommagées peuvent entraîner une chauffe rapide et la libération de vapeurs inflammables.

Agents d'extinction : Les extincteurs de type chimique sec sont les moyens les plus efficaces pour éteindre un incendie de batterie. Un extincteur au CO2 fonctionnera également efficacement.

Procédures de lutte contre l'incendie : Utilisez un appareil respiratoire autonome à pression positive si les batteries sont impliquées dans un incendie. Un équipement de protection individuelle complet est nécessaire. Lors de l'application d'eau, soyez prudent car des morceaux enflammés de particules inflammables pourraient être éjectés du feu.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

Le matériau contenu dans la batterie ne serait libéré que dans des conditions abusives. En cas de rupture et de fuite de la batterie, collectez tous les matériaux libérés qui ne sont pas chauds ou en combustion dans un contenant approprié pour l'élimination des déchets, tout en portant des vêtements de protection adéquats et en ventilant la zone. Placez-les dans un conteneur approuvé et éliminez-les conformément aux réglementations locales.

7. Manipulation et entreposage



Manipulation

1. Les batteries sont conçues pour être rechargées. Cependant, une recharge incorrecte peut provoquer l'inflammation de la batterie. Lorsque vous rechargez la batterie, utilisez des chargeurs dédiés et suivez les conditions spécifiées.
2. Ne jamais démonter ou modifier une batterie.
3. Ne pas immerger, jeter ou mouiller une batterie dans l'eau.
4. En cas d'écrasement accidentel de la batterie, entraînant la libération de son contenu, utilisez des gants en caoutchouc pour manipuler tous les composants de la batterie. Évitez d'inhaler les vapeurs qui pourraient être émises.
5. Les courts-circuits provoquent une surchauffe. De plus, un court-circuit réduit la durée de vie de la batterie et peut entraîner l'inflammation des matériaux environnants. Le contact physique avec une batterie en court-circuit peut provoquer des brûlures cutanées.
6. Évitez d'inverser la polarité de la batterie, ce qui pourrait endommager la batterie ou provoquer une inflammation.
7. En cas d'exposition de la peau ou des yeux à l'électrolyte, consultez la section 4, Mesures de premiers secours.

Entreposage:

1. Les batteries doivent être séparées des autres matériaux et entreposées dans une structure non combustible, bien ventilée et protégée par des gicleurs, avec un espace suffisant entre les piles de batteries et les murs. Ne placez pas les batteries près d'équipements de chauffage et ne les exposez pas directement au soleil pendant de longues périodes.
2. Ne stockez pas les batteries au-dessus de 35°C ou en dessous de -20°C. Conservez les batteries dans un endroit frais (environ 20±5°C) et bien ventilé, avec une faible variation de température. Des températures élevées peuvent réduire la durée de vie de la batterie. Une exposition de la batterie à des températures supérieures à 60°C provoquera l'émission de liquides inflammables et de gaz par la batterie.
3. Conservez les batteries dans leur emballage d'origine jusqu'à leur utilisation et ne les mélangez pas.



8. Contrôles d'exposition/Protection individuelle

Contrôles d'ingénierie : Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues.

Ventilation : Non nécessaire dans des conditions d'utilisation normale. En cas de mauvais usage, utiliser une ventilation mécanique adéquate (ventilation locale) pour la batterie qui dégage du gaz ou des vapeurs.

Protection respiratoire : Non nécessaire dans des conditions d'utilisation normale. En cas d'incendie de la batterie, quitter immédiatement la zone. Pendant la lutte contre l'incendie, les pompiers devraient utiliser un appareil respiratoire autonome et un équipement respiratoire intégral. Les incendies peuvent être combattus, mais uniquement à une distance sûre de l'incendie ; évacuer immédiatement toutes les personnes de la zone de l'incendie.

Protection oculaire : Non nécessaire dans des conditions d'utilisation normale. Utiliser des lunettes de sécurité avec des protections latérales si vous manipulez une batterie qui fuit ou endommagée.

Protection du corps : Non nécessaire dans des conditions d'utilisation normale. Utiliser un tablier en caoutchouc et des équipements de protection en cas de manipulation d'une batterie qui fuit ou endommagée.

Gants de protection : Non nécessaires dans des conditions d'utilisation normale.

Utiliser des gants en caoutchouc résistants aux produits chimiques si vous manipulez une batterie qui fuit ou endommagée.

Autres : Suivre de bonnes pratiques d'hygiène chimique. Se laver soigneusement les mains après avoir nettoyé un déversement de batterie causé par une fuite de batterie.

Aucune consommation d'aliments, de boissons ou de tabac dans la zone de stockage des batteries

9. Propriétés physiques et chimiques

État:	Solide
Odeur:	N/A
Potentiel Hydrogène:	N/A



Pression de vapeur:	N/A
Densité de vapeur:	N/A
Point d'ébullition:	N/A
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Gravité spécifique:	N/A
Densité:	N/A

10. Stabilité et Réactivité

Stabilité : Stable.

Conditions à éviter : Ne pas chauffer, jeter dans le feu, démonter, court-circuiter, immerger dans l'eau ou surcharger, etc.

Incompatibilité : Aucune pendant un fonctionnement normal. Éviter l'exposition à la chaleur, aux flammes nues et aux produits corrosifs.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux : La batterie peut libérer des gaz irritants en cas de fuite d'électrolyte.

11. Informations Toxicologiques

La batterie ne présente pas de propriétés toxicologiques lors de la manipulation et de l'utilisation normales. Si la batterie est ouverte en raison d'une mauvaise utilisation ou d'un dommage, il convient de la jeter immédiatement. Les composants internes de la pile peuvent être irritants et sensibilisants.

Irritation : Les électrolytes contenus dans cette batterie peuvent provoquer une irritation des yeux en cas de contact. Un contact prolongé avec la peau ou les muqueuses peut causer une irritation.

Sensibilisation : Aucune information n'est disponible.

Tératogénicité : Aucune information n'est disponible.

Cancérogénicité : Aucune information n'est disponible.

Mutagénicité : Aucune information n'est disponible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune information n'est disponible.



12. Informations écologiques

1. Lorsqu'elle est utilisée et éliminée correctement, la batterie ne présente pas de danger pour l'environnement.
2. La batterie ne contient pas de mercure, de cadmium ou de plomb.
3. Ne laissez pas les composants internes entrer dans l'environnement marin. Évitez de les libérer dans les voies d'eau, les eaux usées ou les eaux souterraines.

13. Précautions de traitement (ou d'élimination)

1. L'élimination de la batterie doit être effectuée par des entreprises de traitement autorisées et professionnelles, connaissant les exigences fédérales, étatiques ou locales en matière de traitement des déchets dangereux et de transport de déchets dangereux.
2. La batterie doit être complètement déchargée avant l'élimination et/ou les bornes doivent être scotchées ou bouchonnées pour éviter tout court-circuit. Lorsqu'elle est complètement déchargée, elle n'est pas considérée comme dangereuse.
3. La batterie contient des matériaux recyclables. Lors de l'élimination de ce produit, des options de recyclage disponibles dans votre région devraient être envisagées, via un transporteur de déchets agréé.

14. Informations sur le Transport

Selon les INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE 965 à 967 du Manuel de l'IATA DGR, 64^e édition, pour le transport, ainsi que la disposition spéciale 188 de l'IMDG (avec amendement 40-20), les batteries doivent être emballées de manière sûre et protégées contre les courts-circuits. Il convient de vérifier si les



Le colis des conteneurs est intégré et fermé hermétiquement avant le transport. Manipulez-les avec précaution pour éviter les chutes, les chocs et les bris. Empêchez l'effondrement des piles de marchandises. Ne mélangez pas les marchandises avec des oxydants et des produits chimiques alimentaires. Le véhicule de transport et le navire doivent être nettoyés et stérilisés avant le transport. Pendant le transport, le véhicule doit être protégé de l'exposition, de la pluie et des hautes températures. Lors des arrêts, le véhicule doit être éloigné du feu et des sources de chaleur. Lors du transport par voie maritime, l'emplacement de l'assemblage doit être éloigné des chambres à coucher et des cuisines, et isolé de la salle des machines, de la source d'alimentation et du feu. Dans le cadre du transport routier, le conducteur doit suivre l'itinéraire réglementé, ne pas faire d'arrêt dans les zones résidentielles et les zones congestionnées.

IATA DGR 64 965 ~ 967 IMDG 188 (inc Amdt 40-20).

(a) Numéro ONU de l'expédition UN
3480&3481

(b) Nom officiel ONU de l'expédition UN
BATTERIES AU LITHIUM-ION (y compris les batteries au lithium-ion polymère) ou ;
BATTERIES AU LITHIUM-ION CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT ou BATTERIES AU
LITHIUM-ION EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT (y compris les batteries au lithium-ion
polymère)

(c) Instruction d'emballage (si applicable)
965 IB, 966 II, 967 II

(d) Polluant Marin (Oui/Non)
Non

(e) Pas d'informations disponibles. Transport en vrac (conformément à l'annexe II de MARPOL
73/78 et au Code IBC)

Pas d'information disponible

(f) Précautions spéciales

Pas d'informations disponibles

15. Informations Réglementaires

Le transport des batteries lithium-ion rechargeables est réglementé par les Nations Unies, comme détaillé dans les "Règlements types relatifs au transport de marchandises dangereuses, Réf. ST/SG/AC.10/1 Révision 22 2021".



Défini par l'ONU dans les "Recommandations relatives au transport de marchandises dangereuses, Chapitre 38.3, Manuel d'essais et de critères, Réf. ST/SG/AC.10/11 Rev.7/Amend.1 2021". Les piles au lithium-ion et les packs de batteries peuvent ou non être attribués à la Classe 9 UN No. 3480, qui est restreinte pour le transport.

16. Autre Information

Département Préparé: Xinxiang Sunshine Battery Manufacturing CO., LTD

-- Fin du rapport --

